

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
Bureau des Procédures d'Utilité Publique

Commune de CALAIS

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION ET DE MODERNISATION DU POSTE
TRANSMANCHE 7 AU PORT DE CALAIS

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 11 avril 2012, une enquête publique est ouverte du 21 mai au 11 juin 2012 inclus sur la demande d'autorisation des travaux de reconstruction et de modernisation du poste Transmanche 7 sur le territoire de la commune de CALAIS au titre du code de l'environnement, livre II, titre 1er, chapitre IV, présentée par M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de CALAIS.

Pendant ce délai, les pièces du dossier d'enquête pourront être consultées à la mairie de CALAIS aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (hors jours fériés ou fêtes locales).

Monsieur Patrick STEVENOOT, inspecteur foncier en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, en mairie de CALAIS, pour recevoir ses observations :

- le lundi 21 mai 2012 de 9h00 à 12h00 ;
- le mercredi 6 juin 2012 de 14h00 à 17h00 ;
- le lundi 11 juin 2012 de 14h00 à 17h00.

Les observations éventuelles sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet, déposé en mairie de CALAIS ou être adressées par écrit au commissaire enquêteur, en cette même mairie qui les annexera au registre d'enquête.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée en mairie de CALAIS, en Sous-Préfecture de CALAIS et en Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP) et sera mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.pref.gouv.fr) dans la rubrique "Annonces et avis" puis "Consultation du public".

Les demandes de communication de ces conclusions doivent être adressées à M. le Préfet du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP-SUP).